

Le Claridge,
122 rue Juliette Dodu,
97400 St-Denis,
La Réunion

**Notice de l'enquête d'intentions de votes à la Réunion
pour les élections législatives
5ème circonscription**

Publié le 6 juin 2022

NOTICE DU SONDAGE

Loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion, Version consolidée au 18 septembre 2019.

Article 2

1° Le nom de l'organisme ayant réalisé le sondage : SAGIS CRC sarl

2° Le nom et la qualité du commanditaire du sondage ou de la partie du sondage, ainsi que ceux de l'acheteur s'il est différent : Réunion la 1^{ère} / France Télévision

3° Le nombre de personnes interrogées : 500 personnes interrogées, dont 500 inscrits sur les listes électorales, dont 282 personnes certaines d'aller voter et 218 exprimées, pour la question sur le choix de vote au 1^{er} tour.

4° La ou les dates auxquelles il a été procédé aux interrogations : du 24 mai au 3 juin 2022

5° Le texte intégral de la ou des questions posées sur des sujets mentionnés au deuxième alinéa de l'article 1er :

Q3. Si le premier tour des élections législatives avait lieu dimanche prochain et si vous aviez le choix entre les candidats suivants, quel serait celui ou celle pour laquelle il y a le plus de chances que vous votiez ?

(Enq : Citer TOUS LES candidats dans un ordre aléatoire- 1 seule réponse possible - Rattraper le REFUS de réponse en rappelant que les réponses sont ANONYMES & CONFIDENTIELLES)

- 1 M. Jean-Hugues RATENON pour la France Insoumise et le Rassemblement NUPES
- 2 M. Laurent VIRAPOULLE, pour La République en Marche
- 3 Madame Léopoldine SETTAMA VIDON, sans étiquette
- 4 M. Ridwane ISSA, soutenu par le maire de St Benoit
- 5 Madame Marie-Luce BRASIER CLAIN, pour le Rassemblement National
- 6 M. David GAUVIN, pour le PCR
- 7 M. Jean-Yves PAYET, pour Lutte Ouvrière
- 8 Madame Martine DIJOUX, pour les Patriotes
- 9 M. Stéphane FOUASSIN, le maire de Salazie
- 10 (Je m'abstieudrais)
- 11 (Je voterais blanc ou nul)
- 12 (Refuse de se prononcer/Ne veut pas répondre)
- 13 (Je ne sais pas encore pour quel candidat je voterai)

Q4. Et diriez-vous que votre choix est définitif ou qu'il peut encore changer ?

- 1 Définitif
- 2 Peut encore changer

6° Une mention précisant que tout sondage est affecté de marges d'erreur : « Comme pour toute enquête quantitative, cette étude présente des résultats soumis aux marges d'erreur inhérentes aux lois statistiques »

7° Les marges d'erreur des résultats publiés ou diffusés, le cas échéant par référence à la méthode aléatoire : +/- 7 %, à 95% de probabilités, pour la question sur le choix de vote au 1^{er} tour des prochaines élections régionales

8° Une mention indiquant le droit de toute personne à consulter la notice prévue à l'article 3 : « Sondage transmis à la Commission Nationale des Sondages et consultable auprès d'elle »



Article 3

2° L'objet du sondage : enquête d'intentions de votes à La Réunion, pour le 1^{er} tour de l'élection législative 2022

3° La méthode selon laquelle les personnes interrogées ont été choisies, le choix et la composition de l'échantillon : **500 personnes**, représentatives **des habitants de 18 ans et plus de la circonscription inscrits sur les listes électorales**, par la méthode des quotas sur le genre, l'âge et la PCS de la personne interrogée, après stratification par commune et groupements de grands quartiers INSEE dans les communes les plus peuplées.

4° Les conditions dans lesquelles il a été procédé aux interrogations : enquête par téléphone (fixe et mobile)

5° La proportion des personnes n'ayant pas répondu à l'ensemble du sondage et à chacune des questions : voir le tableau et les informations page suivante.

SAGIS pour Réunion 1ère - ELECTIONS LEGISLATIVES - embargo LUNDI 6 juin 2022 6 heures			
CIRCONSCRIPTION n°5			
Intentions de votes pour le 1er tour des élections législatives entre le 24 mai et le 3 juin			
Les résultats d'intentions de vote ne sont pas une prévision du résultat électoral. Ils donnent une indication significative de l'état du rapport des forces entre les candidats, à environ 2 semaines du 1er tour.			
A noter : 41% des électeurs certains d'aller voter exprimés, disent pouvoir encore changer d'avis, 17% des électeurs certains d'aller voter ne savent pas encore pour qui voter (14%), ou ne veulent pas le dire (3%).			
A deux semaines du 1er tour - circonscription 5	Intentions de vote moyennes (1)	Taux de fermeté du choix (2)	Tendance : entre x % et y % (3) (compte tenu des marges d'erreur)
Jean-Hugues Ratenon	37,0%	66%	30 % - 44 %
Ridwane Issa	19,5%	63%	14 % - 25 %
Stéphane Fouassin	19,5%	59%	14 % - 25 %
Laurent Virapoullé	10,5%	*	6 % - 15 %
Marie-Luce Brasier Clain	5,0%	*	2 % - 8 %
Léopoldine Settama Vidon	4,5%	*	1,5 % - 7,5 %
Jean-Yves Payet	2,0%	*	0 % - 4 %
Martine Dijoux	1,0%	*	0 % - 2,5 %
David Gauvin	1,0%	*	0 % - 2,5 %
TOTAL EXPRIMES	100,0%		
L'intention de vote moyenne est calculée sur la base des personnes se déclarant certaines d'aller voter exprimées soit 43,5% des inscrits résidents dans la circonscription. (1) Elle est "encadrée" par des intervalles d'incertitude en fonction de la marge d'erreur inhérente à toute enquête par sondage. (3)			
(1) 20,5% des personnes interrogées, certaines d'aller voter, n'ont pas exprimé d'intention de vote pour un candidat (14% ne savent pas encore pour qui voter, 3% ne souhaitent pas se prononcer et 3,5 % annoncent blanc ou nul).			
(2) Il s'agit du pourcentage des personnes déclarant une intention de voter pour un candidat, qui disent que ce choix est définitif * Echantillon trop réduit pour déterminer le taux de fermeté du choix			
Institut : SAGIS			
Media : Réunion 1ère télévision - radio - site internet			
SONDAGE EFFECTUE POUR : Réunion 1ère / France Télévision			
DATES DU TERRAIN : du 24 mai au 3 juin 2022			
ECHANTILLON : 500 personnes constituant un échantillon représentatif de la population de la circonscription âgée de 18 ans et plus, déclarant être inscrites sur les listes électorales.			
METHODE : Etude réalisée par téléphone, fixe et mobile.			
Quotas : sexe, âge, profession de la personne interrogée, stratification par communes et grands quartiers INSEE dans les principales communes. Comme pour toute enquête quantitative, cette étude présente des résultats soumis aux marges d'erreur inhérentes aux lois statistiques : c'est la raison pour laquelle ils sont présentés en tendances (intervalles - (3))			
La marge d'erreur maximum sur les intentions de vote est estimée à +/- 7%, à 95% de probabilités.			
Sondage transmis à la Commission Nationale des Sondages et consultable auprès d'elle.			

6° S'il y a lieu, la nature et la valeur de la gratification perçue par les personnes interrogées : aucune

7° S'il y a lieu, les critères de redressement des résultats bruts du sondage : redressement sur les critères socio-démographiques des quotas (+ situation professionnelle de la personne interrogée), sur la stratification géographique, et sur les rappels de votes aux deux tours de la dernière élection présidentielle de 2022 et du 2d tour des élections législatives 2017.